

Aides financières à la rénovation énergétique 2022

Résidence principale

SOMMAIRE

PAGE

MaPrimeRénov	<u>2</u>
MaPrimeRénov' Sérénité	<u>3</u>
CEE	<u>5</u>
Eco prêt à 0%	<u>6</u>
Eco chèque logement	<u>7</u>
Caisse de retraite	<u>8</u>
Action logement	<u>9</u>
Aides et financements Rénov'Occitanie	<u>10</u>
TVA 5,5%	<u>11</u>
Cumuls entre dispositifs sur les mêmes travaux	<u>12</u>

MaPrimeRénov' - MaPrimeRénov' Sérénité - Eco-chèque logement - CEE

Plafonds de ressources pour le Tarn au 1^{er} janvier 2022

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	15 262 €	19 565 €	29 148 €	supérieur à 29 148 €
2	22 320 €	28 614 €	42 848 €	supérieur à 42 848 €
3	26 844 €	34 411 €	51 592 €	supérieur à 51 592 €
4	31 359 €	40 201 €	60 336 €	supérieur à 60 336 €
5	35 894 €	46 015 €	69 081 €	supérieur à 69 081 €
par personne supplémentaire	+ 4 526 €	+ 5 797 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Toute demande d'aide doit être déposée avant d'engager les travaux

Liste des professionnels RGE (Reconnus Garants de l'Environnement)



- ⇒ Propriétaire occupant - copropriétaire
- ⇒ Logement de plus de 15 ans, occupé à titre de résidence principale (sauf changement chaudière fioul - 2 ans, avec dépose de cuve fioul)
- ⇒ Plafond de prime sur 5 ans = 20 000 €
- ⇒ Montant MaPrimeRénov' écrêté de sorte que :
 - montant cumulé MaPrimeRénov' + CEE ne dépasse pas :
 - 90 % de la dépense éligible pour les ménages très modestes
 - 75 % pour les ménages aux revenus modestes
 - 60 % pour les ménages aux revenus intermédiaires
 - 40 % pour les ménages aux revenus supérieurs
 - montant cumulé de MaPrimeRénov' et de toutes aides publiques et privées perçues ne dépasse pas 100 % de la dépense éligible
- ⇒ Professionnel labellisé RGE sauf ** (cf. tableau)

CUMUL POSSIBLE AVEC :

MAPRIMERÉNOV' SÉRÉNITÉ	CEE	ECO PRÊT À 0%	ECO-CHÈQUE LOGEMENT	CAISSE DE RETRAITE	ACTION LOGEMENT	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE	TVA 5,5%

Légende

Cumulable Non cumulable

Pour en savoir plus : [MaPrimeRénov'](#) - [MaPrimeRénov' Copropriétés](#)

Equipements et matériaux	Montant prime			
	Très modestes	Modestes	Intermédiaires	Aisés
Chauffage et eau chaude sanitaire				
<i>Chaudière gaz à très haute performance énergétique**</i>	1 200 €	800 €	-	-
<i>Raccordement réseau de chaleur et/ou froid</i>	1 200 €	800 €	400 €	-
<i>Chauffe-eau thermodynamique</i>	1 200 €	800 €	400 €	-
<i>Pompe à chaleur air/eau</i>	5 000 €	4 000 €	3 000 €	-
<i>Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique</i>	11 000 €	9 000 €	5 000 €	-
<i>Chauffe-eau solaire individuel</i>	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
<i>Système solaire combiné</i>	11 000 €	9 000 €	5 000 €	-
<i>Partie thermique d'un équipement PVT eau</i>	2 500 €	2 000 €	1 000 €	-
<i>Poêle et cuisinière à bûches</i>	2 500 €	2 000 €	1 000 €	-
<i>Poêle et cuisinière à granulés</i>	3 000 €	2 500 €	1 500 €	-
<i>Chaudière bois alimentation manuelle</i>	9 000 €	7 500 €	4 000 €	-
<i>Chaudière bois alimentation automatique</i>	11 000 €	9 000 €	5 000 €	-
<i>Foyer fermé et insert bûches - granulés</i>	2 500 €	1 500 €	800 €	-
Isolation thermique				
<i>Isolation des murs par l'extérieur</i>	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	15 €/m ²
<i>Isolation des murs par l'intérieur</i>	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	7 €/m ²
<i>Isolation rampants toiture ou plafonds combles</i>	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	7 €/m ²
<i>Isolation toiture terrasse</i>	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	15 €/m ²
<i>Isolation parois vitrées -remplacement simple vitrage</i>	100 €/équipement	80 €/équipement	40 €/équipement	-
Autres				
<i>Audit énergétique hors obligation réglementaire</i>	500 €	400 €	300 €	-
<i>Ventilation double flux</i>	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
<i>Dépose cuve fioul **</i>	1 200 €	800 €	400 €	-
<i>« Rénovation globale »</i>	-	-	7 000 €	3 500 €
<i>« Assistance à maîtrise d'ouvrage » **</i>	150 €	150 €	150 €	150 €
<i>« Bonus sortie passoire énergétique »</i>	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
<i>« Bonus BBC »</i>	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €

Déposer votre demande : www.maprimerenov.gouv.fr

- ⇒ Logement de plus de 15 ans
- ⇒ Ne pas avoir bénéficié d'un PTZ dans les 5 dernières années (*sauf si logement en OPAH*)
- ⇒ Plafonds de ressources (*modestes et très modestes*)
- ⇒ [Professionnel labellisé RGE](#)
- ⇒ Gain énergétique > 35% grâce aux travaux
- ⇒ Pas d'augmentation des gaz à effet de serre (GES)

Taux de subvention

RESSOURCES PROPRIÉTAIRE OCCUPANT	TAUX DE SUBVENTION	PLAFOND DE TRAVAUX	ACCOMPAGNEMENT	PRIME « HABITER MIEUX »(*)
« très modestes »	50 %	30 000 € HT	Opérateur spécialisé	+ 10 %
« modestes »	35 %			+ 10 %

Possibilité de bonus de 1500 € en cas de sortie de passoire thermique ou bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC), le logement devra être en classe E après travaux

(*) Pour les dossiers déposés jusqu'au 30/6/2022, le ménage ne peut demander des CEE mais bénéficie d'une prime « Sérénité » correspondant à 10 % du montant des travaux et plafonnée respectivement à 3 000 € pour un ménage très modeste et 2 000 € pour un ménage modeste.

A compter du 1/7/2022 cette aide sera cumulable avec les CEE, en plus des aides locales, des aides des caisses de retraite, de l'éco-prêt à taux zéro, du chèque énergie, et de la TVA à taux réduit à 5,5 %.

CUMUL POSSIBLE JUSQU'AU 30 JUIN 2022 :

MAPRIME RÉNOV'	CEE	ECO PRÊT À 0%	ECO-CHÈQUE LOGEMENT	CAISSE DE RETRAITE	ACTION LOGEMENT	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE	TVA 5,5%

CUMUL POSSIBLE AU 1^{ER} JUILLET 2022 :

MAPRIMERÉNOV' SÉRÉNITÉ	CEE	ECO PRÊT À 0%	ECO-CHÈQUE LOGEMENT	CAISSE DE RETRAITE	ACTION LOGEMENT	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE	TVA 5,5%

Légende

Cumulable Non cumulable

Pour en savoir plus : [MaPrimeRénov' Sérénité](#)

Créer son dossier : www.monprojet.anah.gouv.fr

Le dispositif des Certificats d'Economies d'énergie (CEE) oblige les fournisseurs d'énergie à inciter leurs clients à réaliser des économies d'énergie. En fonction des travaux et de l'amélioration de l'efficacité énergétique obtenue, les particuliers obtiennent des CEE (*primes, bons d'achat, remise, prêt à taux bonifié, subvention...*).

- ⇒ Les travaux doivent permettre d'améliorer la performance énergétique du logement
- ⇒ Tous les ménages peuvent en bénéficier, les montants accordés sont toutefois différenciés en fonction des niveaux de ressources.
- ⇒ Cumul possible avec MaPrimeRénov', Eco-prêt à 0%, éco-chèque Région et à compter du 1/7/2022 avec MaPrimeRénov' Sérénité
- ⇒ Certains travaux bénéficient d'une bonification, il s'agit des dispositifs « Coup de pouce » et des rénovations globales et performantes des logements
- ⇒ [Professionnel labellisé RGE](#)

MONTANT DES PRIMES COUP DE POUCE	PRIME MÉNAGES MODESTES	PRIME AUTRES MÉNAGES
Remplacement d'une chaudière(*) par		
Une chaudière biomasse performante	4 000 €	2 500 €
Une pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	4 000 €	2 500 €
Un système solaire combiné	4 000 €	2 500 €
Une pompe à chaleur hybride	4 000 €	2 500 €
Un raccordement à un réseau de chaleur EnR&R(**)	700 €	450 €
(*) Individuelle (ou collective dans le cas d'un raccordement à un réseau de chaleur) au charbon, au fioul ou au gaz autres qu'à condensation		
(**) Réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération		
REPLACEMENT D'UN ÉQUIPEMENT DE CHAUFFAGE AU CHARBON PAR		
Un appareil indépendant de chauffage au bois très performant	800 €	500 €
REPLACEMENT DANS LES BÂTIMENTS COLLECTIFS		
Un conduit d'évacuation des produits de combustion incompatible avec des chaudières individuelles au gaz à condensation	700 €	450 €
INSTALLATION D'UN THERMOSTAT PROGRAMMABLE		
Installation du thermostat sur un système de chauffage individuel existant (pour des devis signés avant le 31/12/2021 et des travaux réalisés avant le 30/04/2022	150 €	150 €
ISOLATION		
Isolation des combles et toiture (jusqu'au 30/06/2022*)	12 €/m ² d'isolant posé	10 €/m ² d'isolant posé
Isolation des planchers bas (jusqu'au 30/06/2022 *)		

* Le devis doit être signé avant le 30 juin 2022 et les travaux achevés avant le 30 septembre 2022

CUMUL POSSIBLE AVEC :

MAPRIME RÉNOV'	MAPRIME RÉNOV' SÉRÉNITÉ*	ECO PRÊT À 0%	ECO-CHÈQUE LOGEMENT	CAISSE DE RETRAITE	ACTION LOGEMENT	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE	TVA 5,5%

* non cumulable jusqu'au 30 juin 2022

- ⇒ Propriétaire occupant - associé SCI - copropriétaire
- ⇒ Logement de plus de 2 ans occupé en résidence principale
- ⇒ Prêt sans intérêt remboursable sur 15 ans - distribution par établissements de crédit ayant passé une convention avec l'État
- ⇒ Travaux éligibles concernant la rénovation énergétique :
 - Isolation thermique de la toiture
 - Isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur
 - Isolation thermique des fenêtres et portes donnant sur l'extérieur
 - Isolation des planchers bas
 - Installation ou remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire
 - Installation d'un chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable
 - Installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable
- ⇒ [Professionnel labellisé RGE](#)

	ACTION SEULE	2 TRAVAUX	3 TRAVAUX	PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE*	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Montant d'un prêt/logement maximal	15 000 € (fenêtres 7 000 €)	25 000 €	30 000 €	50 000 € (remboursé sur 20 ans)	10 000 €

CUMUL POSSIBLE AVEC :

MAPRIME RÉNOV'	MAPRIME RÉNOV' SÉRÉNITÉ	CEE	ECO-CHÈQUE LOGEMENT	CAISSE DE RETRAITE	ACTION LOGEMENT	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE	TVA 5,5%

Légende

Cumulable

* Définition de la notion de « performance énergétique globale » :
 ⇒ 35 % de gain énergétique
 ⇒ Consommation conventionnelle après travaux < 331Kwh/m²/an

Pour en savoir plus : Eco Chèque logement

- ⇒ Propriétaire occupant
- ⇒ Gain énergétique > 40 %
- ⇒ Travaux réalisés par un artisan RGE
- ⇒ 1500 € d'éco-chèque (déduit de la facture par le professionnel RGE partenaire)
- ⇒ Plafonds de ressources modestes et très modestes
- ⇒ Audit (90€) et accompagnement Région (480 €) obligatoires
- ⇒ Supporter un reste à charge, après déduction des autres aides publiques mobilisables (*MaPrimeRénov', prime CEE, aides Action Logement, aides locales...*) \geq à 35% du montant TTC des travaux éligibles aux aides à la rénovation énergétique
- ⇒ Professionnel labellisé RGE - partenaire (affilié au dispositif de la Région)

CUMUL POSSIBLE AVEC :

MAPRIME RÉNOV'	MAPRIME RÉNOV SÉRÉNITÉ	CEE	ECO PRÊT À 0%	CAISSE DE RETRAITE	ACTION LOGEMENT	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE	TVA 5,5%

Légende


Cumulable

- ⇒ Propriétaire occupant retraité du régime général de la sécurité sociale, ou pensionné civil ou ouvrier retraité de l'état
- ⇒ Non bénéficiaire d'une de ces prestations : Allocation personnalisée d'autonomie (*APA*), Allocation compensatrice pour tierce personne (*ACTP*), Prestation de compensation du handicap (*PCH*), Majoration pour tierce personne (*MTP*) ou allocation veuvage
- ⇒ Subvention versée par la caisse de retraite variant selon la nature des travaux réalisés et des ressources
- ⇒ Travaux éligibles : isolation thermique, chauffage, aménagement pour autonomie et mobilité

CUMUL POSSIBLE AVEC :

MAPRIME RÉNOV'	MAPRIME RÉNOV' SÉRÉNITÉ	CEE	ECO PRÊT À 0%	ECO-CHÈQUE LOGEMENT	ACTION LOGEMENT	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE	TVA 5,5%

Légende

 Cumulable

- ⇒ Prêt travaux amélioration performance énergétique – sans frais de dossier – remboursable sur 10 ans – TAEG 1%
- ⇒ Plafonds de ressources (**Tarn = zones B2 et C**)
- ⇒ Salarié, propriétaire occupant de sa résidence principale, d'une entreprise du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus
- ⇒ Travaux éligibles :
 - Amélioration de la performance énergétique
 - Travaux d'amélioration et d'entretien
 - Adaptation du logement des personnes handicapées
 - Travaux dans des copropriétés dégradées
 - Travaux ouvrant droit à une subvention de l'ANAH

Plafonds de ressources

Applicables aux Prêts Accession, Agrandissement et Travaux, à l'Aide MOBILI-PASS® et à l'Aide AGRI-MOBILITE

Au 1^{er} janvier 2022

CATÉGORIES DE MÉNAGE	ZONE B2 ET C (EN €)	
1 personne seule	28 152	2 607
2 personnes sans personnes à charge	37 594	3 481
3 personnes ou 1 personne seul + 1 à charge	45 210	4 186
4 personnes ou 1 personnes seule + 2 à charge	54 579	5 054
5 personnes ou 1 personne seule + 3 à charge	64 206	5 945
6 personnes ou 1 personne seule + 4 à charge	72 359	6 700
Par personne supplémentaire	+ 8 070	+ 747

Source : BOI-BAREME-000017-20210408 publié le 8 avril 2021 au Bulletin officiel des Finances Publiques-Impôts

CUMUL POSSIBLE AVEC :

MAPRIME RÉNOV'	MAPRIME RÉNOV' SÉRÉNITÉ	CEE	ECO PRÊT À 0%	ECO-CHÈQUE LOGEMENT	CAISSE DE RETRAITE	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE	TVA 5,5%

Légende

Cumulable

1°) Le prêt travaux pour les propriétaires

Ce dispositif permet d'obtenir l'avance de certaines subventions en cas de travaux permettant une économie minimum de 40% (avec accompagnement)

- ⇒ Prêt à la consommation à taux fixe (versement effectué directement aux artisans et entreprises)
- ⇒ Durée jusqu'à 22 ans
- ⇒ Montant plafond 75 000 €
- ⇒ Pas de frais de remboursement anticipé
- ⇒ Frais de dossier de 100 à 250 € selon montant du prêt
- ⇒ Si prêt > 5000 € obligation de souscrire une assurance et une caution
- ⇒ Pas d'obligation de domiciliation bancaire

MATURITÉ	3 ANS	5 ANS	7 ANS	10 ANS	12 ANS	15 ANS	20 ANS	22 ANS
TAUX RÉNOV' OCCITANIE	1.14%	1.14%	1.15%	1.15%	1.16%	1.16%	1.17%	1.17%

2°) Le prêt collectif pour les copropriétaires

- ⇒ Prêt à taux fixe
- ⇒ Durée au choix de chaque copropriétaire de 1 à 20 ans
- ⇒ Montant plafond 75 000 € / copropriétaire
- ⇒ En complément du prêt possibilité de préfinancer les subventions via le réseau SACICAP PROCIVIS
- ⇒ Caution obligatoire mais non solidaire entre les copropriétaires en cas d'incident de paiement
- ⇒ Pas d'obligation de domiciliation bancaire

MATURITÉ	3 ANS	5 ANS	7 ANS	10 ANS	12 ANS	15 ANS	20 ANS	22 ANS
TAUX RÉNOV' OCCITANIE	1.14%	1.14%	1.15%	1.15%	1.16%	1.16%	1.17%	1.17%

3°) La caisse d'avance de subvention

Ce dispositif permet d'obtenir l'avance de certaines subventions en cas de travaux permettant une économie minimum de 40% (avec accompagnement)

- ⇒ Ménages aux ressources modestes et très modestes
- ⇒ Prêt amortissable de 42 mois à 0%
- ⇒ Ménage a 18 mois pour rembourser l'aide
- ⇒ Montant maximum emprunt = 20 000 €
- Pas de frais de remboursement anticipé
- ⇒ Frais de dossiers de 0 à 100 € selon ressources et montant du prêt

CUMUL POSSIBLE AVEC :

MAPRIME RÉNOV'	MAPRIME RÉNOV' SÉRÉNITÉ	CEE	ECO PRÊT À 0%	ECO-CHÈQUE LOGEMENT	CAISSE DE RETRAITE	ACTION LOGEMENT	TVA 5,5%

Légende

Cumulable


Le taux de TVA appliqué aux travaux de rénovation est généralement de 10 %. Pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique, ce taux est réduit à 5,5 %.

- ⇒ Logement achevé depuis plus de 2 ans
- ⇒ Propriétaire occupant, locataire, occupant à titre gratuit
- ⇒ Logement occupé en résidence principale ou secondaire
- ⇒ Travaux de rénovation énergétique + travaux induits indissociablement liés à leur réalisation

CUMUL POSSIBLE AVEC :

MAPRIME RÉNOV'	MAPRIME RÉNOV' SÉRÉNITÉ	CEE	ECO PRÊT À 0%	ECO-CHÈQUE LOGEMENT	CAISSE DE RETRAITE	ACTION LOGEMENT	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE

Légende



 Cumulable

Cumuls entre dispositifs sur les mêmes travaux

[Sommaire](#)

AIDES	MAPRIMERÉNOV	MAPRIMERÉNOV SÉRÉNITÉ	CEE	ECO PRÊT À 0%	ECO CHÈQUE LOGEMENT *	CAISSE DE RETRAITE	ACTION LOGEMENT	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE	TVA 5,5%
MAPRIMERÉNOV	MAPRIMERÉNOV	MAPRIMERÉNOV SÉRÉNITÉ	CEE	ECO PRÊT À 0%	ECO-CHÈQUE LOGEMENT	CAISSE DE RETRAITE	ACTION LOGEMENT	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE	TVA 5,5%
MAPRIMERÉNOV SÉRÉNITÉ	MAPRIMERÉNOV	MAPRIMERÉNOV SÉRÉNITÉ	CEE	ECO PRÊT À 0%	ECO-CHÈQUE LOGEMENT	CAISSE DE RETRAITE	ACTION LOGEMENT	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE	TVA 5,5%
CEE	MAPRIMERÉNOV	MAPRIMERÉNOV SÉRÉNITÉ	CEE	ECO PRÊT À 0%	ECO-CHÈQUE LOGEMENT	CAISSE DE RETRAITE	ACTION LOGEMENT	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE	TVA 5,5%
ECO PRÊT À 0%	MAPRIMERÉNOV	MAPRIMERÉNOV SÉRÉNITÉ	CEE	ECO PRÊT À 0%	ECO-CHÈQUE LOGEMENT	CAISSE DE RETRAITE	ACTION LOGEMENT	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE	TVA 5,5%
ECO CHÈQUE LOGEMENT *	MAPRIMERÉNOV	MAPRIMERÉNOV SÉRÉNITÉ	CEE	ECO PRÊT À 0%	ECO-CHÈQUE LOGEMENT	CAISSE DE RETRAITE	ACTION LOGEMENT	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE	TVA 5,5%
CAISSE DE RETRAITE	MAPRIMERÉNOV	MAPRIMERÉNOV SÉRÉNITÉ	CEE	ECO PRÊT À 0%	ECO-CHÈQUE LOGEMENT	CAISSE DE RETRAITE	ACTION LOGEMENT	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE	TVA 5,5%
ACTION LOGEMENT	MAPRIMERÉNOV	MAPRIMERÉNOV SÉRÉNITÉ	CEE	ECO PRÊT À 0%	ECO-CHÈQUE LOGEMENT	CAISSE DE RETRAITE	ACTION LOGEMENT	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE	TVA 5,5%
PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE	MAPRIMERÉNOV	MAPRIMERÉNOV SÉRÉNITÉ	CEE	ECO PRÊT À 0%	ECO-CHÈQUE LOGEMENT	CAISSE DE RETRAITE	ACTION LOGEMENT	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE	TVA 5,5%
TVA 5,5%	MAPRIMERÉNOV	MAPRIMERÉNOV SÉRÉNITÉ	CEE	ECO PRÊT À 0%	ECO-CHÈQUE LOGEMENT	CAISSE DE RETRAITE	ACTION LOGEMENT	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE	TVA 5,5%

Légende

	Cumulable
	Non cumulable